

La Belgique — (Suite de la page 7)

aujourd'hui l'un des plus industrialisés d'Europe ayant fort bien réussi ce qu'on a appelé sa troisième révolution industrielle. Située au centre du marché unique, elle est dotée d'un réseau de transport et de communication ultramodernes; son économie, entraînée par la puissante locomotive allemande et l'édification du marché unique, est fondée sur les services (65 % du PNB) et la transformation des matières premières importées.

La Belgique a une longue tradition d'accueil des investisseurs étrangers auxquels elle accorde le même traitement qu'à ses propres investisseurs. Il n'y a pas de limites imposées sur la propriété étrangère de sociétés belges, et des encouragements fiscaux importants sont prévus pour les compagnies qui centralisent leurs activités de coordination en Belgique et celles qui investissent dans des activités de haute technologie. Le nouvel investisseur peut s'attendre à une réception correcte de l'industrie locale et à un accueil chaleureux de la part des banques et des divers niveaux de gouvernements et de services publics. Il en va de même de la

main d'oeuvre qui se préoccupe davantage de sa sécurité d'emploi et de sa rémunération que de la nationalité de son employeur.

Enfin, la nouvelle loi belge sur la compétitivité forçant les partenaires économiques à faire des compromis lorsque la compétitivité de la Belgique est en danger offre une certaine garantie contre des situations conjoncturelles potentiellement défavorables aux entreprises installées sur son territoire.

Les investissements étrangers

Ce pays possède le plus haut niveau d'investissement étranger au monde avec quelque 17 000 projets réalisés depuis 1960. Au cours des cinq dernières années, il y a eu un mouvement massif d'investissements vers ce pays de la part de sociétés étrangères désireuses de se positionner en vue du marché unique.

Ce sont surtout les sociétés venant de pays hors CEE comme les Etats-Unis (40 % de l'investissement étranger récent) et le Japon qui ont exploité le terrain favorable que la Belgique offre.

Mis à part quelques exceptions notoires comme Power Corporation, Bombardier, McCain, Cascades, DMR,

CAST et NORDION, trop de sociétés canadiennes sont restées absentes de ce mouvement, leurs efforts d'implantation en Europe étant plus traditionnellement centrés sur le Royaume-Uni et la France.

Similarités canado-belges

Et pourtant, la structure industrielle du Canada et de la Belgique sont fort semblables avec quelques grandes sociétés et une multitude de PME de taille comparable ayant accès à un petit marché intérieur et dépendant beaucoup de leurs exportations vers les marchés de leurs puissants voisins.

De plus, le succès évident des uns dans leur marché régional et la faiblesse toute aussi évidente des autres dans ce même marché sont tous des facteurs qui indiquent qu'il y a entre la Belgique et le Canada une grande coïncidence d'intérêts et une complémentarité des tissus industriels et une compatibilité des cultures commerciales que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la CEE.

Plus d'une quarantaine de sociétés canadiennes ont reconnu cette réalité et plusieurs autres auraient avantage à étudier sérieusement le cas de la Belgique dans le cadre de leur stratégie d'implantation en Europe. Elles pourraient y trouver d'agréables surprises.

La Belgique : Un aperçu des possibilités commerciales

La Belgique représente, avec la France, notre quatrième marché d'exportation au sein de la Communauté européenne (CE).

La spécialité traditionnelle de l'industrie belge réside dans la transformation de matières premières en produits finis et semi-finis, qui sont ensuite réexportés vers les marchés voisins. C'est pourquoi nos exportations vers la Belgique (1,2 milliard de dollars) comprennent essentiellement de nouveaux produits, notamment des matières premières, des minerais (263 millions de dollars), de la pâte à papier (209 M \$), des graines oléagineuses (100 M \$), du bois (65 M \$), des céréales (44 M \$), des produits chimiques (17 M \$) et du poisson (14 M \$).

Nous exportons également en Belgique des produits finis et semi-finis, notamment des chaudières industrielles (50 M \$), du papier (50 M \$), du matériel de transport (27 M \$), des fibres synthétiques (29 M \$) et des articles de table (20 M \$).

Le marché belge offre de nombreuses occasions d'accroître les échanges dans les domaines des produits et des services, du tourisme, et dans celui des sciences et de la technologie. Voici donc une liste de secteurs propices à l'expansion de nos relations commerciales avec la Belgique.

Produits forestiers : La Belgique représente un marché important pour nos exportateurs de produits forestiers, à cause du potentiel offert aux importations directes, mais

aussi (surtout grâce au port d'Anvers et aux maisons de commerce), aux réexportations vers les Pays-Bas, l'Allemagne et vers d'autres marchés du continent européen.

Dans le domaine des produits forestiers, les possibilités d'accroître les exportations de produits forestiers vers la Belgique sont favorisées par l'accessibilité du marché et par des efforts de promotion constants, notamment à l'égard des produits de grande valeur tirés du bois. La pâte à papier pénètre en franchise, tandis que le papier journal et le contreplaqué sont soumis à des droits de douane limités à cause des contingentements de la Communauté européenne.

Le bois d'oeuvre dégrossi exige un droit de 4 % et fait l'objet de règlements sanitaires coûteux dans les usines de la CE.

Nos activités de promotion en faveur de la construction de charpentes en bois d'oeuvre dans ce pays, et les ventes consécutives, sont toujours couronnées de succès.

Actuellement, ce type de construction vise environ 15 % des projets d'habitations unifamiliales, et les ventes continuent d'augmenter. Seule l'URSS devance le Canada quant aux exportations de bois d'oeuvre en Belgique; la Finlande et les Etats-Unis sont également des concurrents sérieux (ces derniers l'étant de plus en plus dans le domaine des charpentes en bois d'oeuvre).

La fièvre qui avait saisi la construction résidentielle en Belgique (20 % d'augmentation en 1988 et 1989) a été suivie,

(Voir page 9: La Belgique.)